# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre deux mil dix-neuf, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. MENARD François, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. MAHOT Jean-François, M. SYLVESTRE Jean-Paul, Mme LE LAY Béatrice, M. MORIN Claude, M. LE GOFF Michel, M. LE NY Thierry, M. HUIBAN Jean, M. GAUDART Joël et Monsieur WEBER Gwendal.

Absents : Mme LENA Yvette, Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, M. LAZENNEC Gilles, Mme PLAZA Stéphanie, M. JANNO Patrick et Mme CULOTO Elisabeth.

Madame LE MESTE – LE CORRE Eliane a donné procuration à Monsieur LE CORRE André. Madame LENA Yvette a donné procuration à Monsieur HUIBAN Jean.

Monsieur JANNO Patrick a donné procuration à Madame JANNO-CLEMENT Marie-Sophie.

Monsieur HUIBAN Jean a été nommé secrétaire de séance.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

#### **INFORMATION**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la délibération inscrite au point N°6 à l'ordre du jour (mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2020), ne sera pas proposée au vote du présent conseil municipal. Cette délibération n'étant pas nécessaire grâce au report des restes à réaliser.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

#### Délibération n° 60/2019

Objet: Tarifs 2020 de la redevance du service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs de la redevance du service public d'assainissement collectif pour l'année 2020 qui est recouvrée par les Services de la société STGS.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 novembre 2019, Décide, à l'unanimité des membres présents,

- D'augmenter les tarifs 2019 de la redevance du service public d'assainissement collectif de 2 % pour l'année 2020 :
  - ➤ Abonnement sans consommation: 76,28 € H.T. (2019: 74,78 €)
  - ➤ Consommation de 0 à 30 m3 : 0,9440 H.T. le m3 (2019 : 0,9255 €)
  - $\triangleright$  Consommation > 30 m3 : 1,9655 H.T. le m3 (2019 : 1,9270  $\in$ )
- D'autoriser la société STGS à facturer en 2020 les abonnés du service d'assainissement collectif de la commune sur la base des nouveaux tarifs sus-indiqués.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

#### **Délibération n° 61/2019**

## **Objet**: Ligne de trésorerie pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, tenant compte de l'avis de la Commission des Finances du 25 novembre 2019.

Décide, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de souscrire une ligne de trésorerie de 400 000 Euros (quatre cent mille Euros) auprès du Crédit Agricole du Morbihan sur la base des caractéristiques de l'offre de financement en annexe.

S'ENGAGE pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.

**AUTORISE** le Maire à signer la Convention avec le Crédit Agricole du Morbihan.

**AUTORISE** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

#### **Délibération n° 62/2019**

#### Objet : Tarifs des services communaux pour l'année 2020.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la Commission des Finances du 25 novembre 2019 concernant les nouveaux tarifs des services communaux à adopter pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir examiné dans le détail les différents tarifs qui lui sont présentés,

Constatant que les majorations prévues traduisent globalement l'augmentation normale du coût de la vie,

Considérant de ce fait que la proposition qui lui est soumise est tout à fait raisonnable et acceptable,

Approuve tous les nouveaux tarifs des services communaux pour l'année 2020 détaillés comme ci-après en annexes.

Définit une association faouëtaise comme une association dont l'activité principale à lieu sur le territoire communal du Faouët.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

# <u>Délibération n° 63/2018</u>

# Objet: Budget Commune - Décisions modificatives budgétaires N° 2 – Exercice 2019.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal tenant compte de l'avis de la Commission des Finances du 25 novembre 2019,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents,

D'apporter les modifications qui suivent, au budget principal de le Commune de l'exercice en cours, afin de couvrir les dépassements de crédits de fin d'exercice.

	SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Montant		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
2313	Constructions	6 835,14 €		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	18 276,30 €		
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		25 111,44 €		
1641	1641 Emprunts en Euros			
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés		2 500,00 €		
2313	Constructions	- 2 500,00 €		
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		- 2 500,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		25 111,44 €		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
2031	Frais d'études	25 017,84 €		
2033	Frais d'insertions	93,60 €		
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		25 111,44 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		25 111,44 €		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
6332	Cotisations versées au FNAL	4 600,00 €	
64168	Autres emplois d'insertion	17 900,00 €	
6475	Médecine du travail, Pharmacie	4 000,00 €	
Chapitre 012 –	26 500,00 €		
6534	Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	3 500,00 €	
Chapitre 65 – A	3 500,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		30 000,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00 €	
Chapitre 013 –	15 000,00 €		
70621	Produits de la régie du musée municipale	15 000,00 €	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		15 000,00 €	
TOTAL	30 000,00 €		

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

# Délibération n° 64/2019

<u>Objet</u> : Budget annexe Pôle Santé Pluridisciplinaire - Décisions modificatives budgétaires  $N^{\circ}$  1 – Exercice 2019.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal tenant compte de l'avis de la Commission des Finances du 25 novembre 2019,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents,

D'apporter les modifications qui suivent, au budget annexe pôle santé pluridisciplinaire afin de pouvoir prendre en charge les commissions d'engagement sur les deux emprunts contractés lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2019 ainsi que modifier l'imputation concernant la taxe d'aménagement sur demande du Centre des Finances Publiques.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
627	Services bancaires et assimilés	1160,00€	
63513	Autres impôts locaux	10 400,00€	
Chapitre 011 – Charges à caractère général		11 560,00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 1160,00€	
Chapitre 66 – Charges financières - 1160,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 10 400,00 €			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			

74741	Dotations, Subventions et participations	10 400,00 €	
Chapitre 74 – Charges financières		10 400,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 400,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
10226	Taxe aménagement	- 10 777,00 €	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves		- 10 777,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- 10 777,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
1641	Emprunts en euros	- 10 777,00 €	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		- 10 777,00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		- 10 777,00 €	

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

# Délibération n° 65/2019

# <u>Objet</u>: Souscription d'un emprunt de 70 000 € sur le Budget annexe « Assainissement ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'emprunt prévu au budget primitif de l'exercice en cours sur le budget annexe du service d'assainissement afin de financer les travaux fixés au programme d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres présentées par les divers établissements bancaires sollicités et tenant compte de l'avis de la Commission des Finances du 25 novembre 2019,

Décide, à l'unanimité des membres présents,

#### **ARTICLE 1:**

D'accepter l'offre de prêt faite par le Crédit Mutuel de Bretagne dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en €uros : 70 000,00 €

♦ Durée : 15 ans

♥ Taux d'intérêt : fixe à 0,49 %

Périodicité des échéances : Trimestrielle
Type d'échéances : Echéance constante

Remboursement du capital différé de 12 mois

#### **ARTICLE 2:**

Monsieur André LE CORRE, Maire de la Commune, est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et est habilité à procéder ultérieurement sans autre autorisation et à son initiative, aux diverses opérations prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

## Délibération n° 66/2019

<u>Objet</u>: Souscription d'un emprunt relais de 200 000 € pour le budget principal pour le préfinancement des attributions du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de réaliser un emprunt relais de 200 000 € pour le préfinancement du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres présentées par les divers établissements bancaires sollicités et tenant compte de l'avis de la Commission des Finances du 25 novembre 2019,

Décide, à l'unanimité des membres présents,

## **ARTICLE 1:**

D'accepter l'offre de prêt relai faite par le Crédit Agricole du Morbihan dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

\$ Montant du prêt en €uros : 200 000.00 €

♦ Durée : 2 ans

♦ Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 0,89 %

☼ Périodicité des échéances : Trimestrielle

⇔ Capital remboursé in fine en 2021

\$ Frais de dossier : 240,00 €

#### **ARTICLE 2:**

Monsieur André LE CORRE, Maire de la Commune, est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et est habilité à procéder ultérieurement sans autre autorisation et à son initiative, aux diverses opérations prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

## **Délibération n° 67/2019**

## **Objet**: Souscription d'un emprunt de 100 000 € sur le Budget Principal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'emprunt prévu au budget primitif de l'exercice en cours sur le budget principal afin de financer les travaux fixés au programme d'investissement (travaux de modification de l'ancienne cuisine communale en salle multi-activité).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres présentées par les divers établissements bancaires sollicités et tenant compte de l'avis de la Commission des Finances du 25 novembre 2019,

Décide, à l'unanimité des membres présents,

## **ARTICLE 1:**

D'accepter l'offre de prêt faite par le Crédit Mutuel de Bretagne dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

\$ Montant du prêt en €uros : 100 000.00 €

♦ Durée: 15 ans

♥ Taux d'intérêt : fixe à 0,49 %

Périodicité des échéances : Trimestrielle
Type d'échéances : Echéance constante

\$\\$Frais de dossier : 150,00 €

Remboursement du capital différé de 12 mois

#### **ARTICLE 2:**

Monsieur André LE CORRE, Maire de la Commune, est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et est habilité à procéder ultérieurement sans autre autorisation et à son initiative, aux diverses opérations prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

#### **DECISIONS**

# <u>Décision n° 15/2019 du 13 novembre 2019</u>:

Objet : Projet de réhabilitation de l'ancienne cuisine municipale en salle multi-activités - Demande de subvention.

#### Le Maire du FAOUET,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 11 en date du 25 mars 2016 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 500 000,00 €.

#### **DECIDE:**

**Article 1 :** De solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DETR 2020 dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne cuisine municipale en salle multi-activités. Le coût des travaux de cette opération étant estimé à 239 000 € hors taxes.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Monsieur le Trésorier Municipal.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

#### Décision n° 16/2019 du 26 novembre 2019 :

Objet : Exposition temporaire 2020, actions « jeune public » et deuxième année de la création d'un service des publics pour son musée municipal. Demande de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.

#### Le Maire du FAOUET,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22;

**Vu** la délibération n° 11 en date du 25 mars 2016 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 500 000,00 €.

#### **DECIDE:**

**Article 1 :** De solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour l'année 2020 dans le cadre de la programmation d'une exposition temporaire et d'actions « jeune public » pour son musée municipal mais aussi pour la deuxième année de la création d'un service des publics avec le recrutement d'un chargé de médiation culturelle.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Monsieur le Trésorier Municipal.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Lors de la séance du conseil municipal du vingt-huit novembre deux mil dix-neuf les délibérations suivantes ont été prises :

N°	Objet de la délibération
délibération	
60/2019	Tarifs 2020 de la redevance du service public d'assainissement collectif.
61/2019	Ligne de trésorerie pour l'exercice 2020.
62/2019	Tarifs des services communaux pour l'année 2020.
63/2019	Budget Commune – Décisions modificatives budgétaires N° 2 – Exercice 2019.
64/2019	Budget annexe Pôle Santé Pluridisciplinaire - Décisions modificatives budgétaires N° 1 – Exercice 2019.
65/2019	Souscription d'un emprunt de 70 000 € sur le Budget annexe « Assainissement ».
66/2019	Souscription d'un emprunt relais de 200 000 € pour le budget principal pour le préfinancement des attributions du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).
67/2019	Souscription d'un emprunt de 100 000 € sur le Budget Principal.

LE CORRE André	LENA Yvette	MENARD François	LIMBOUR- BOZEC Patricia	SYLVESTRE Jean-Paul
	Absente			
	Trosente			
JANNO- CLEMENT Marie-Sophie	LE LAY Béatrice	MORIN Claude	LE MESTE-LE CORRE Eliane	MAHOT Jean- François
			Absente	
LAZENNEC	TENIXEI:	LE COFE	HHIDAN	CAUDADTI "
LAZENNEC Gilles	LE NY Thierry	LE GOFF Michel	HUIBAN Jean	GAUDART Joël
Absent				
PLAZA	JANNO Patrick	WEBER	CULOTO	
Stéphanie		Gwendal	Elisabeth	
Absente	Absent		Absente	